COMMISSION ROYALE

ENQUETE

DANS L'AFFAIRE DU CHEMIN DE FER DE LA

BAIE DES CHALEURS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES

RAPPORT INTERIMAIRE

A Son Honneur A. R. ANGERS,

Lieutenant-gouverneur de la

province de Québec, etc., etc.

" Nous, les commissaires soussignés, avons l'honneur de vous faire rapport :

" La maladie grave du président de la Commission rendant absolument impossible, pour un temps indéfini, son concours dans la rédaction du rapport définitif, nous sommes forcés de suspendre ce travail.

" Cependant, nous comprenons que Votre Honneur doit être informé au plus tôt, dans l'intérêt de la chose publique, du résultat de nos délibérations.

" M. le juge Jetté a intimé à Votre Honneur que son état de santé le mettait dans l'impossibilité de participer à aucun rapport, quant à présent.

" Conscients de la grande responsabilité que nous avons assumée en acceptant la charge si difficile que nous avons acceptée, nous croyons qu'il est de strict devoir pour nous, dans la circonstance, de vous transmettre sans plus